

### Introduction :

La Révolution française, à partir de 1789, met fin à la justice seigneuriale et royale. Aujourd'hui, la République française est un **Etat de droit**, c'est-à-dire que toute personne physique ou morale, mais aussi l'Etat, est tenue de respecter la loi. *Notion contraire : l'anarchie, Etat sans droit où chacun fait ce qu'il veut au dépend d'autrui.*

De plus, la Justice, comme l'Etat, est **laïque** (1905), c'est-à-dire que l'Etat est neutre en matière de croyance, l'égalité de tous s'impose devant la loi sans distinction de religion ou conviction. **La Justice** est donc l'institution qui garantit que chacun soit reconnu également dans ses droits.

**Pb : Comment vivre libre dans une démocratie ?**

### I - Nos droits : des libertés fondamentales, individuelles et collectives

Selon la **Déclaration des droits de l'Homme et du Citoyen** (DDHC) de 1789, l'exercice des « droits naturels » de chacun n'a de « bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société ces mêmes droits » (art.4), qui « ne peuvent être déterminés que par la Loi ».

Certaines **libertés** sont **individuelles**, chacun peut les exercer indépendamment des autres citoyens : liberté d'opinion, de conscience et de religion, liberté d'expression, liberté de circulation, droit à la vie privée, ... (acquises pour l'essentiel à partir du XVIII<sup>e</sup> s., voir programme d'histoire).

Il existe aussi des **libertés collectives**, qui s'exercent en groupe, en société : la liberté de réunion et d'association, le droit de vote, le droit de manifester, de se syndiquer, ... (des acquis qui font suite à partir du XIX<sup>e</sup> s.)

Enfin, il existe désormais des **libertés dites de « troisième génération »**, énoncées dans la Charte de l'environnement de 2004, qui affirme le droit de chacun de « vivre dans un environnement équilibré et respectueux de sa santé » (art. 1), et qui consacre la notion de développement durable (art. 6) et du principe de précaution (art. 7).

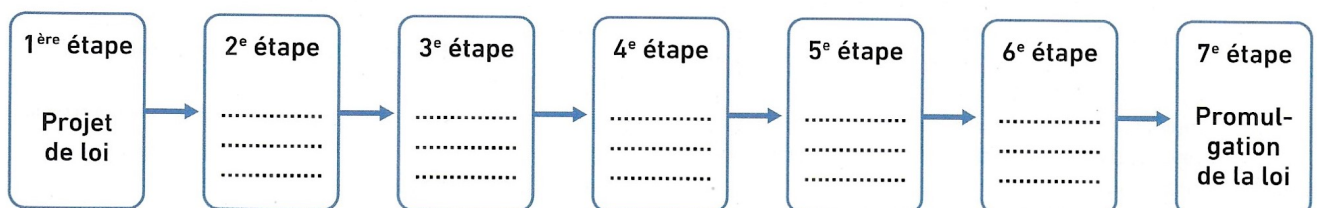
### II - L'élaboration de la loi

**Le droit** est un ensemble de lois et règles destinées à organiser la vie en collectivité, leur respect permet à chacun d'être libre. En France, pays de démocratie, le peuple exerce sa souveraineté en étant à l'origine des lois qu'il doit respecter. En effet, les lois sont votées par les représentants du **Parlement** élus par le peuple : les députés (Assemblée Nationale) et les sénateurs (Sénat).

#### Exercice 1 : le processus d'élaboration de la loi

Complétez le schéma avec les différentes étapes du cheminement d'une loi listées ci-dessous.

- Assemblée nationale : lecture définitive (après relecture des deux chambres)
- Conseil constitutionnel : lecture et vérification de la conformité à la Constitution
- Assemblée nationale : examen en commission et première lecture
- Commission mixte paritaire (si désaccord entre les deux chambres)
- Sénat : examen en commission et première lecture



### III - Les échelles du droit

#### Exercice 2 : le règlement intérieur

Dans le registre du **droit quotidien**, le **règlement intérieur** rassemble et fixe l'ensemble des règles de vie dans l'établissement. Il rappelle les règles de civilité et de comportement ainsi que les grands principes de la République.

S  
5

Il fixe:

- Les mesures d'organisation de l'établissement comme : les heures -d'entrée et de sortie des élèves, le contrôle et la gestion des retards et des absences, l'organisation des études, l'usage ou l'interdiction de certains objets personnels (téléphone et smartphone, objets dangereux, etc.), l'interdiction de fumer, de consommer de l'alcool ou des drogues.
- Les sanctions et punitions : Le règlement intérieur contient un chapitre sur la discipline des élèves, les sanctions disciplinaires et les punitions scolaires.
- Il peut aussi prévoir des mesures de prévention, d'accompagnement et de réparation.

#### Exercice 3 : la hiérarchie du droit national



- Identifiez la définition de chacun des principaux codes de lois français en notant le numéro correspondant à sa définition.

- Complétez sur les pointillés le schéma avec les mots suivants :  
*Codes de lois,  
Constitution de la Ve République,  
Droit national.*

doivent  
respecter

1

2

3

4

5

6



Recueil des lois qui définissent et réglementent le droit des personnes en matière de santé.

Recueil des lois qui déterminent le statut des personnes, des biens et des relations entre les personnes.

Recueil des lois et règles relatives à l'utilisation des voies publiques par les usagers.

Recueil des lois et règlements applicables en matière de droit du travail.

Recueil rassemblant l'ensemble des lois, décrets et règlements concernant l'environnement.

Recueil des lois qui définissent les infractions et précisent les peines en cas d'infraction à la loi.

S  
6

Les différents textes du **droit national** (lois, décrets, ...) sont consignés dans les **codes de lois**, ils répondent à une hiérarchie au sommet de laquelle est la **Constitution** de la République (texte qui définit l'organisation des pouvoirs dans un Etat).

En **droit international**, la France appartient à l'Union européenne dont elle a signé les traités. Elle s'est ainsi engagée à faire des lois françaises en accord avec les **directives européennes**. Si elle ne le fait pas, elle peut être sanctionnée.

Fin leçon

**Exercice 3. Mobiliser des compétences relevant de l'enseignement moral et civique (10 points)**

**Situation pratique : Le droit et la règle. Le règlement intérieur : des principes pour vivre avec les autres**

**Document 1 : À quoi sert un règlement intérieur ?**

« Le règlement intérieur fixe l'ensemble des règles de vie dans l'établissement. Par exemple, il édicte<sup>1</sup> les horaires d'entrée et de sortie et précise les conditions d'exercice de la liberté d'expression des élèves, les conditions d'accès et les usages de l'établissement. [...] Les règles sont rédigées par la direction de l'établissement, en concertation avec les autres membres de la communauté éducative [...]. C'est sur ce document que vous saurez ce qui est interdit ou non. L'interdiction de certains vêtements (casquette, short, etc.) peut être prévue ainsi que les sanctions qui s'y rattachent. C'est aussi dans ce document que sont autorisés ou non le téléphone portable, les baladeurs, les casques... Le principe demeure que ce qui n'est pas interdit par le règlement intérieur est permis, si, bien entendu, cela est aussi permis à l'extérieur. [...] Le règlement intérieur garantit la liberté d'information et d'expression, les principes de laïcité et de pluralisme, le cadre disciplinaire applicable à chaque établissement, l'interdiction de certaines pratiques comme le bizutage, et prévoit les sanctions applicables. »

<sup>1</sup> édicte : impose

Source : Centre d'Informations et de Documentation Jeunesse (CIDJ), 2016

**Document 2 : Extrait du règlement intérieur d'un collège**

« Le règlement intérieur met en application :

- La liberté d'information et d'expression.
- Le principe de neutralité politique, idéologique et religieuse.
- Le respect des principes de laïcité et de pluralisme.
- Le devoir de tolérance et le respect d'autrui.
- Les garanties de protection contre toute agression physique ou morale et contre toutes discriminations. Il en découle pour chacun le devoir de n'user d'aucune forme de violence.
- L'égalité des chances et de traitement entre filles et garçons. »

Source : site internet du collège de Rousset (Bouches-du-Rhône)

**Questions**

1. Relevez deux valeurs de la République auxquelles font référence les deux documents.
2. Nommez un texte qui garantit ces valeurs pour tous les citoyens.
3. Reproduisez sur votre copie le tableau ci-dessous. À partir des deux documents, complétez le tableau en donnant deux interdictions et deux garanties présentes dans un règlement intérieur.

Le règlement intérieur interdit	Le règlement intérieur garantit
-	-
-	-

4. Vous accueillez dans votre collège des élèves de CM2. À un écolier qui vous dit que « connaître le règlement intérieur ne sert pas à grand-chose », vous répondez en lui montrant ce qui fait l'intérêt du règlement et la nécessité de bien le connaître. Votre réponse ne comportera aucune information d'identité ou de signature.